

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5601**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 2° - Ecully - Saint Fons - Lyon 9° - Villeurbanne

objet : Autorisation de déposer des déclarations de travaux, un permis de construire et des permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5601**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 2° - Ecully - Saint Fons - Lyon 9° - Villeurbanne

objet : **Autorisation de déposer des déclarations de travaux, un permis de construire et des permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments, service opérations et équipements délégués, unité déconstruction dépollution, vient de me faire parvenir de nouvelles demandes de déclarations de travaux, de permis de construire et de permis de démolir.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire

Lyon 7° :

- . 19 rue Clément Marot-extension d'un bâtiment et modification de façade pour cabine à peinture.

Déclarations de travaux

- Lyon 2° :

- . 25, rue Seguin (dépôt agent entretien Net 1) - Déclaration de travaux pour réfection de façade,

- Lyon 7° :

- . 64, rue André Bollier - Mise en place d'un modulaire pour stockage d'huile de l'atelier poids lourds,
- . 64, rue André Bollier - Aménagement d'un abri à motos,

- Villeurbanne :

- . 25, rue de Bruxelles - Création d'un sas.

Permis de démolir

- Ecully :

- . 116, chemin de la Sauvegarde - Elargissement de voirie,

- Saint Fons :

- . 2, 4, rue Politzer - Création d'une voirie VN14,

- Lyon 9° :

- . 57-57bis-58-59, rue de la Claire - Elargissement de voirie,
- . 106, rue Marietton - Pôle automobile de Vaise,

- Villeurbanne :

- . 35, 37 rue d'Octavie - Création d'une voirie,
- . 14, rue Jean Bourget - Réserve foncière centre-ville Villeurbanne,
- . 23, rue Louis Ducroize - Réserve foncière,

. 6-8, rue Arago - Elargissement de voirie et extension du collège.

DECIDE

Autorise monsieur le président à déposer les demandes de déclarations de travaux, de permis de construire et de permis de démolir précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,